



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

DELIBERATION N° 044 - 05 - 2022 - Direction des Ressources Humaines**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DES EMPLOIS PERMANENTS**

(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, qui s'est réunie le 12 mai 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

02 JUIN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 26

Représentés ..... 7

Excusés ..... 0

Absents ..... 6

Total des votes .... 33

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Jean Luc JULIE –

**ONT DONNE PROCURATION :** Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

**ABSENT EXCUSE :-**

**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Le Maire,

P. SELLY

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que le tableau des effectifs (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public) qui relève d'une obligation réglementaire et qui est essentiel en matière de gestion des ressources humaines permet de suivre l'évolution de l'administration municipale avec la réorganisation des services municipaux et l'évolution de son effectif.

Conformément à l'Article L313-1 du Code général de la fonction publique du 1er mars 2022 et à la loi n° 94-1154 du 27 décembre 1994, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, lors de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2022, le tableau des effectifs tels que décrits ci-dessous a été présenté et adopté :

### **1. EMPLOIS FONCTIONNELS**

<i>Emplois</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Directeur Général des Services (DGS)	1
Directeur Général Adjoint (DGA)	3

### **2. FILIERE ADMINISTRATIVE**

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Attaché hors classe	1
Directeur (en voie d'extinction)	1
Attaché principal	3
Attaché	30
Rédacteur principal 1ère Classe	5
Rédacteur principal 2ème Classe	2
Rédacteur	15
Adjoint administratif principal de 1ère classe	7
Adjoint administratif principal de 2e classe	14
Adjoint administratif	133

### 3. FILIERE ANIMATION

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Animateur principal de 1ère classe	1
Animateur principal de 2ème classe	0
Animateur	6
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0
Adjoint d'animation principal de 2e classe	6
Adjoint d'animation	66

### 4. FILIERE CULTURELLE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Attaché principal de conservation du patrimoine	0
Attaché de conservation du patrimoine	2
Bibliothécaire principal	0
Bibliothécaire	3
Assistant de conservation principal de 1ère classe	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	0
Assistant de conservation	5
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	2
Adjoint du patrimoine	34

**5. FILIERE SPORTIVE**

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Conseiller principal APS	1
Conseiller APS	0
Éducateur Principal des APS de 1ère classe	4
Éducateur Principal des APS de 2ème classe	0
Éducateur des APS	6
Opérateur principal des APS	1
Opérateur qualifié des APS	2
Opérateur des APS	2

**6. FILIERE TECHNIQUE**

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Ingénieur général	0
Ingénieur en chef hors classe	0
Ingénieur en chef	2
Ingénieur en chef élève	0
Ingénieur hors classe	0
Ingénieur principal	3
Ingénieur	1
Technicien Principal de 1ère classe	7
Technicien principal de 2e classe	0

Technicien	10
Agent de maîtrise principal	4
Agent de maîtrise	26
Adjoint technique principal de 1ère classe	9
Adjoint technique principal de 2e classe	16
Adjoint technique	552

#### 7. FILIERE SOCIALE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Conseiller hors classe socio-éducatif	0
Conseiller supérieur socio - éducatif	0
Conseiller socio-éducatif	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0
Educateur de jeunes enfants	4
ATSEM principal de 1ère classe	0
ATSEM principal de 2e classe	77
Agent social principal de 1ère classe	0
Agent social principal de 2e classe	4
Agent social	7

#### 8. FILIERE MEDICO-SOCIALE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Infirmier en soins généraux hors classe	0

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20220602-DEL044052022-DE  
Date de réception préfecture : 02/06/2022

Infirmier en soins généraux	1
Puéricultrice hors classe	0
Puéricultrice	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	6
Auxiliaire de puériculture de classe normale	21

#### 9. FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Technicien paramédical de classe supérieure	0
Technicien paramédical de classe normale	1

#### 10. FILIERE POLICE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Chef de service de Police Municipale	4
Brigadier-chef principal de Police Municipale	7
Gardien-Brigadier de Police Municipale	2

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et des emplois de la collectivité et d'inscrire les crédits correspondants,

Considérant les lignes directrices de gestion de la collectivité visant la valorisation des agents lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel,

Considérant que lors de la séance du 12 mai 2022, le Comité technique a été consulté et a émis un avis favorable à la majorité des représentants du personnel et un avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité,

Considérant que je vous précise que la précédente délibération fixant le tableau des effectifs de la commune de Saint-Benoît sur des emplois permanents à temps complet et à temps non complet est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs de la filière administrative pour les grades suivants (les autres grades restants inchangés) à compter du **01/06/2022** :

<b>Grade</b>	<b>Ancien effectif budgétaire</b>	<b>Nouvel effectif budgétaire</b>
Attaché principal	3	4
Attaché	30	29
Rédacteur principal 1ère Classe	5	6
Rédacteur	15	14
Adjoint administratif principal de 2e classe	14	16
Adjoint administratif	133	131

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs de la filière technique pour les grades suivants (les autres grades restants inchangés) à compter du **01/06/2022** :

Adjoint technique principal de 2e classe	16	17
Adjoint technique	552	551

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

*Le Maire,*

*Patrice SELLY*

